

DECISION N°089/DG/DAP/DAPD/SDAT/SPIS DU 21 DEC 2023

Portant attribution du marché relatif au recrutement d'un cabinet pour l'audit du chiffre d'affaires de la Business Unit Fixe (BUF)

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 2010/013 du 21/12/2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et la loi modificative N° 2015/006 du 20/04/2015 ;
Vu la loi N°2017/011 du 12/07/2017 portant Statut Général des entreprises publiques ;
Vu le décret N°98/198 du 08/09/1998 portant création de la Cameroon Telecommunications ;
Vu le décret N°2018/355 du 12/06/2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
Vu le décret n° 2018/786 du 14 décembre 2018 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu le décret N° 2018/787 du 14/12/2018 portant nomination du Directeur Général de la Cameroon Télécommunications ;
Vu le décret N°2019/263 du 28/05/2019 portant réorganisation de la Société Cameroon Telecommunications ;
Vu le décret n°2023/016 du 10 janvier 2023 portant nomination des membres du conseil d'administration de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu la circulaire n° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
Vu la résolution n° 008/CAD du 02 mars 2018 autorisant le Président du Conseil d'Administration à mettre en place le Comité de Contrôle des Marchés Publics au sein du Conseil d'Administration de CAMTEL ;
Vu la résolution n°015/CAMTEL/CA/2021 du 06 avril 2021 portant adoption du Manuel des procédures applicables aux marchés de la Société Cameroon Telecommunications (CAMTEL) ;
Vu la Résolution N°030/CAMTEL/CA/2021 du 16/11/2021 portant nomination des responsables à la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Cameroon Telecommunications (CAMTEL);
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/023/AONO/DG/CIPM/ CAMTEL du 13/11/2023 pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit du chiffre d'affaires de la Business Unit Fixe (BUF) ;

Vu le rapport de la sous-commission d'analyse des offres mise en place par note N°35/CIPM du 12/12/2023 ;
Vu la proposition d'attribution N°214/CIPM/SEC du 20 Décembre 2023 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le CABINET EFAC, BP. 6 077 Yaoundé -Cameroun, Tél :677 71 31 08, est déclaré adjudicataire du marché susvisé au montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (**97 999 999**) francs CFA et pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 2 : le Directeur Général ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter à la Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, Sous-Direction des Approvisionnements de la Business Unit Transport (Service des prestations intellectuelles et services) sise au 6^{ème} étage, porte 603 pour l'établissement du marché correspondant.

Ampliations :

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP (pour publication)
- PCIPM/CAMTEL ;
- Intéressée ;
- Archives/Chronos.

Yaoundé, le 21 DEC 2023

LE DIRECTEUR GENERAL



COMMUNIQUE

N° 023/DG/DAP/DAPD/SDAT/SPIS/CAMTEL DU 21 DEC 2023

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert N°2023/023/AONO/DG/CIPM/CAMTEL du 13/11/2023 pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit du chiffre d'affaires de la Business Unit Fixe (BUF).

Le Directeur Général de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) communique :

Par décision N° 089/DG/DAP/DAPD/SDAT/SPIS du 21 DEC 2023 **Le CABINET EFAC, BP. 6 077 Yaoundé -Cameroun, Tél :677 71 31 08**, a été retenu pour le recrutement d'un cabinet en vue de l'audit du chiffre d'affaires de la Business Unit Fixe (BUF) à la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) pour un montant Toutes Taxes Comprises (TTC) de **quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (97 999 999) francs CFA** et pour une durée d'exécution de **trois (03) mois**.

Le Directeur Général dudit établissement ou son Représentant dûment mandaté est invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, au siège de la Direction Générale de CAMTEL, Direction des Approvisionnements et du Patrimoine, sous-direction des Approvisionnements de la Business Unit Transport (Service des Prestations Intellectuelles et Services), 6^{ème} étage porte 603, pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de passer retirer leurs offres, sous quinzaine, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites, sans qu'il ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué sera publié partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA/CAMTEL ;
- CRRMPC/ARMP ;
- PCIPM/CAMTEL ;
- Intéressés ;
- Archives.

Yaoundé, le 21 DEC 2023

LE DIRECTEUR GENERAL

